

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de BAR-SUR-AUBE  
Commune de DIENVILLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Dienville

### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, maire.

**Présents** : AGRAPART Magalie, ASSIER Roger, BOURCIER Céline, CARTIER Isabelle, COQUIN Mélisandre, DOYEN Florence, DUPONT Bruno, LARGE Claude, MAILLARD Francis, PAILLEY Régis, PETIT Catherine, RAVIER Sébastien, TABOURET Nathalie, VERHAEGEN Yannick, VINZENT Franck

**Secrétaire** : Madame CARTIER Isabelle

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### Intervention de Madame BANE à 18h00

Madame **Bane**, trésorière, fait un exposé aux élus, notamment aux nouveaux élus, sur le fonctionnement de la Trésorerie de Brienne-le-Château, explique le rôle de ses services et les diverses missions du personnel, rappelle les évolutions pour 2021 de la comptabilité communale avec la disparition progressive de la comptabilité M 14 au profit de la comptabilité M 57 et la mise en place de la généralisation de l'offre de paiement en ligne. La trésorerie de Brienne-le-Château sera transférée en 2021 à la Trésorerie de Bar-sur-Aube ; un nouveau réseau de proximité des Finances Publiques s'organise avec l'apparition du conseiller aux décideurs locaux, qui se déplacera au sein des secrétariats de mairie.

Le conseil municipal, après avoir attentivement écouté le compte-rendu enrichissant de Madame Bane, la remercie chaleureusement de son intervention et madame Bane déclare qu'elle se tient à l'entière disposition du conseil municipal pour de plus amples renseignements, si nécessaire.

#### Proposition de travaux à l'Eglise (ABF)

Le Maire présente un devis, réalisé par l'ABF, relatif à la réfection du portail de l'église, classé monument historique pour un montant total hors taxe de 39 996.40 €, ce projet est subventionné à hauteur de 70 %, par l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, il reste donc à la charge de la commune une participation financière de 11 998.92 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le projet d'entretien et de réparation du portail de l'Eglise Saint Quentin et charge le maire de constituer les différents dossiers de subvention.

#### Délégués GSF (2 membres du Conseil Municipal)

Suite à la démission du Président du Groupement Forestier de la Barse et aux nouvelles élections à programmer, l'office national des forêts demande la désignation de 2 délégués par commune pour assurer la continuité du GSF.

Roger **ASSIER** est donc désigné délégué titulaire et Bruno **DUPONT** est désigné comme délégué suppléant.

### **Devis travaux pharmacie : - électricité - doublage - fenêtres**

Régis **PAILLEY**, adjoint, présente différents devis pour la réalisation de travaux de réfection de la pharmacie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de la Plâtrerie Baralbine pour les doublages, pour un montant de 7 397.34 € TTC, le devis de l'Entreprise Menuidix, pour un montant de 509.54 € pour la fenêtre. Quant aux devis concernant les travaux électriques, les entreprises vont être recontactées afin de savoir quelle entreprise serait la plus vite disponible pour intervenir. (Electro Pro ou PERRIN Michael)

### **Exonération loyers pharmacie (juillet, août, septembre 2020)**

Le Maire rappelle la situation particulière de la pharmacie actuellement et propose aux membres présents l'exonération des loyers pour les mois de juillet, août et septembre.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'exonération de ces loyers, pour cette période

### **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Maire demande si le règlement intérieur du conseil municipal, modifié suite au renouvellement des conseillers suscite des observations ; à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes du règlement après une modification sur l'article 1-2 « commissions communales ».

### **- Vente matériel pompiers**

Le maire rappelle que le corps des Sapeurs-Pompiers est dissous depuis quelques années, certains matériels restés en stock peuvent être vendus aux communes avoisinantes intéressées ; seule la motopompe neuve resterait à la commune ; la décision sera soumise à la prochaine réunion de la commission. A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour la vente du matériel, sauf celle de la motopompe.

### **- Groupement de commandes du SLA**

Le maire rappelle que le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune à la mission d'assistance technique en matière de voirie mise en place par le Département de l'Aube pour la gestion de la voirie ; le département propose de regrouper les besoins de travaux d'entretien routier sur voirie communale et départementale au sein d'un groupement de commandes permettant de réduire les coûts des chantiers communaux grâce à l'obtention de prix plus attractifs, le Département se chargerait de la passation des marchés publics. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement de communes.

### **- Vente de terrains 3ème tranche du Lotissement**

Le Maire expose aux membres présents qu'un couple souhaite acquérir le dernier terrain du lotissement communal n°3, cadastré ZM N°199, lieu-dit « Le dessus de la Ruelle Mortaux » formant le lot N°2, d'une contenance de 1 241 m<sup>2</sup>, sur la base de 21 € le M<sup>2</sup>.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre ce terrain.

### **- Désignation 12 titulaires et 12 suppléants CCID**

Le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il est obligatoire de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs ; 24 membres doivent être proposés, dont 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants ; 14 commissaires titulaires sont désignés au sein du conseil municipal et les 10 autres désignés parmi les membres de l'ancienne commission.

### **- Réhabilitation réseau assainissement 3ème et 4ème tranche assistance, maîtrise d'œuvre**

Le maire rappelle qu'avant la construction de la station d'épuration, un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du réseau assainissement à la demande de l'Agence Seine Normandie. Sur les 4 tranches de diagnostic réalisé, l'AESN a imposé les travaux sur la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches avant la construction de la STEP et ensuite sur la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches dans les 10 ans suivant la réalisation du diagnostic c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour ne pas perdre le bénéfice de ce qui a déjà été réalisé ;

Avant d'engager l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réaliser des études préalables et une phase conception d'une durée de 18 mois environ, le cabinet de maîtrise d'œuvre Viardot de Troyes contacté s'est engagé à réaliser cette étude dans le délai restreint imparti avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. La réhabilitation du réseau assainissement permet de diminuer les coûts de fonctionnement de la STEP et d'avoir un traitement des eaux usées plus performant.

Le coût total de ces travaux, sans les honoraires du cabinet d'études, s'élève à 360 435.93 € TTC. Les travaux sont subventionnés jusqu'à 60 % par l'Agence de l'Eau et le Département. Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser cette réhabilitation des tranches 3 et 4.

### **- Règlement Sports**

Francis **MAILLARD**, adjoint, expose aux conseillers qu'un règlement intérieur sportif pour les vestiaires, le club-house et les terrains a été réalisé et sera diffusé au 1<sup>er</sup> octobre aux associations.

Il présente également un devis de la Société Aximum relatif au traçage des passages protégés, d'un montant de 4 278.50 €HT ; à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce devis. Certains panneaux de signalisation sont à changer, d'autres à nettoyer ; le conseil municipal charge Francis **MAILLARD** de se rapprocher du Service Local d'Équipement.

### **- Affouages**

Régis **PAILLEY** informe le conseil qu'une nouvelle délibération doit être prise pour l'exercice 2020-2021, afin de fixer la taxe d'affouage ; à l'unanimité, le conseil municipal reconduit le tarif de la taxe d'affouage à 3.00 € le stère.

### **- Prix pour le fleurissement**

Catherine **PETIT**, adjointe, rappelle que la commission de fleurissement a fait son tour de village en juillet ; elle a souhaité tout particulièrement, cette année, récompenser l'engagement de ces lauréats dans cet effort de fleurissement.

Les heureux diplômés sont Madame et Monsieur Pierre Guichard, Madame Gonthier et Monsieur Pommier, Madame et Monsieur Éric Godefert, Madame et Monsieur Jean-Marc Pailley, Madame et Monsieur Mickael **JOLY** et enfin Madame et Monsieur Serge Blouquin ;

Un bon d'achat de 30 € sera délivré à chaque foyer en tant que récompense ;  
A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

### **- Récompenses pour le Brevet des Collèges**

Isabelle **CARTIER**, adjointe, cite les jeunes diplômés du Brevet des Collèges, pour l'année scolaire écoulée ; ils sont Lilou **LADRET**, Amélie **DUPONT**, Lou **AGRAPART**, Awa-Emma **TONDE**, Léane **CHOCHON**, Timéo **DESCHARMES**, Mathias **DE CARVALHO** et Manon **GONTHIER**.

En récompense, un bon d'achat de 40 € sera attribué à chaque diplômé ;  
A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision

### **- Commission d'Appel d'offres : élection de 3 délégués titulaires et 3 suppléants**

Le maire rappelle aux conseillers que la commission d'appel d'offre est composée de 3 membres titulaires élus et 3 membres suppléants élus ; à l'issue du scrutin, les titulaires élus sont Catherine **PETIT**, Francis **MAILLARD** et Roger **ASSIER** les suppléants élus sont Isabelle **CARTIER**, Yannick **VERHAEGEN** et Franck **VINZENT**

### - Décisions modificatives : budget commune et assainissement

A la demande de la trésorerie, un virement de crédit doit être réalisé dans le budget de l'assainissement pour le règlement d'une facture d'un montant de 148.13 €, non prévue à ce compte.

A la demande de la trésorerie, un virement de crédit sur le budget de la commune de 1 500 € doit être effectué pour un dossier d'aide sociale (remboursement d'une dette).

A l'unanimité, le conseil municipal acquiesce ces décisions modificatives

### - SPL XDEMAT : renouvellement de la convention de prestations intégrées

Le Maire explique que le conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT. Une convention a été signée et elle arrive à expiration.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention pour 5 années, afin de continuer de bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition des actionnaires.

### Questions diverses

- Recensement de la population : entre le 21 janvier et 20 février 2021
- Demande d'identification d'une rue pour le « Lotissement du Clos de Rizaucourt » à la demande du service des Impôts Des Particuliers : le nom de rue retenu est « Rue du Clos de Rizaucourt ».
- Désignation du correspondant défense : Claude LARGE
- Site internet de la commune : un(e) contractuel (le)est retenu(e) pour finaliser le projet de site sur une période de 3 semaines.
- Contrat de nettoyage des locaux de la maison de la Santé : décision de résiliation du contrat à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, à la demande des professionnels de la Maison de la Santé.
- Sortie des écoles : formation des agents techniques aux « bons gestes de sécurité » par la Police Municipale de Brienne-le-Château.
- Repas des Aînés : annulé à cause de la crise sanitaire. 3 bons d'achat de 10 euros chacun à consommer dans les commerces locaux seront distribués.
- Sentier de la Voie aux Vaches : accord pour devis élagage de 864 € TTC (FDL AGRO).
- Prochain conseil fixé au 21 octobre 2020 à 18 heures : animé par Anthony VIARDOT (Accessibilité église)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 45.

Fait à DIENVILLE, le 16 septembre 2020,

Le Maire



Les Conseillers municipaux,